

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB
DC N° 13.301

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs
du Camping Municipal de ROYAN*
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 25 janvier 2012 (DC N°12/019) ayant fixé les tarifs du Camping Municipal pour l'année 2012, rendue exécutoire le 10 février 2012,

. Vu la décision en date du 28 mai 2013 (DC N°13/301) ayant fixé les tarifs du Camping Municipal pour l'année 2013, rendue exécutoire le 30 mai 2013,

D E C I D E

- d'abroger la décision DC N°13/288 en date du 28 mai 2013.
- de fixer les tarifs du Camping Municipal de ROYAN, comme suit :

Pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014

	Ancien tarif 2012	Nouveau tarif 2013
<u>I – EMBLACEMENT</u>		
<i>Tarifs de l'emplacement allant de midi à midi – forfait comprenant l'emplacement, le véhicule, les douches.</i>		
○ 1 ou 2 Personnes	23,00 €	24,00 €
○ 3 Personnes	30,50 €	32,00 €
○ 4 Personnes	38,00 €	40,00 €
○ 5 Personnes	45,50 €	48,00 €
○ 6 Personnes	53,00 €	56,00 €
<u>II- PERSONNE SEULE</u>		
○ En canadienne et sans véhicule	12,00 €	12,00 €
<u>III – PRESTATIONS ANNEXES</u>		
○ Branchement électrique		
- 4 Ampères	4,00 €	4,00 €
- 8 Ampères	5,00 €	5,00 €
- 12 Ampères	6,00 €	6,00 €
○ Eau et Tout à l'Egout	5,00 €	5,00 €
○ Animaux domestiques	2,00 €	2,00 €
○ Visiteurs et douches	3,00 €	3,00 €
○ Droits de réservation	25,00 €	25,00 €
○ Voiture supplémentaire	3,00 €	3,00 €
○ Halte service camping-car	5,00 €	5,00 €
○ Pain de glace	1,50 €	1,50 €
<u>IV – GARAGE MORT</u>		
○ Par emplacement en dehors des mois de Juillet et Août	3,00 €	3,00 €
<u>V – CARAVANE</u>		
○ De plus de 6 mètres hors tout ou double essieux	50,00 €	56,00 €
<u>TARIFS HORS SAISON</u> <i>(du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014)</i> - <i>Gratuité du branchement électrique</i>		
<i>(Ces tarifs s'entendent TTC - TVA 7 % incluse)</i>		

- d'encaisser la recette correspondante au compte 706 du Budget Annexe du Camping Municipal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 juin 2013

Fait à ROYAN, le 31 mai 2013
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD